

Bonjour Monsieur,

Le cabinet de Madame la députée reçoit des centaines de mail et des dizaines de courriers par jour. Nous ne sommes malheureusement pas en mesure de tout traiter dans les temps, néanmoins nous nous permettons de répondre en priorité aux personnes dans le besoin et qui ont besoin d'une réponse urgente à un problème urgent.

Etant donné que vous nous écrivez pour la deuxième fois, nous prenons donc le temps de vous répondre.

Vous nous avez écrit le 19 août dernier pour demander l'avis de Madame la députée concernant la limitation à 110 Km/h des autoroutes.

Madame la députée est favorable à cette mesure puisque d'une part elle est bretonne d'origine, région où la limitation à 110 Km/h est effectif et convient très bien à la population. D'autre part puisque cela est une bonne mesure face au réchauffement climatique, toute proportion gardée. Également, Madame Amiot est favorable au RIC et aux conventions citoyennes (Passage à la 6e république) donc respecter une décision prise par la Convention Citoyenne pour le Climat lui est indispensable et démocratique.

Nous sommes désolé pour le délai de réponse et espérons avoir répondu à votre question.

Nous vous souhaitons une excellente semaine,

Bien cordialement,

Cabinet de la députée Ségolène Amiot (44)